

Délibération n° 2017-234

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION TRES HAUT DEBIT AVEC CAPS THD

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 78
Présents : 55
Présents et représentés : 70
Votants : 70

Le mercredi 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/09/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-234

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU
Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL

Délibération n° 2017-234

M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Pierre COSTI donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
 M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

DELEGUES ABSENTS

M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Françoise Marhuenda

Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION TRES HAUT DEBIT AVEC CAPS THD

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. François PELLETANT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2016-65 du 25/01/2016 relative aux contrats de concession ;

VU le décret n°2016-86 du 01/02/2016 relative aux contrats de concession ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous et ses statuts annexés ;

VU la délibération n° 2011-18 du Conseil communautaire de l'ex CAPS en date du 31 mars 2011 portant attribution à la société Orange de la Délégation de Service Public pour le déploiement du réseau Très Haut Débit ;

VU la délibération n° 2015-95 du Conseil communautaire de l'ex CAPS en date du 25 juin 2015 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de concession pour le raccordement d'un quartier d'habitation situé à Saint-Rémy-les-Chevreuse ;

VU la délibération n° 2015-253 du Conseil communautaire de l'ex CAPS en date du 17 décembre 2015 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention de concession pour la modification du programme des prises raccordables ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un avenant n° 3 à la convention pour notifier le changement d'autorité délégante, intégrer divers aménagements techniques et actualiser le catalogue de service ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et attractivité territoriale, PLH et Logement, Gens du voyage, Numérique, Urbanisme » du 13 septembre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

À la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de concession du réseau de communications électroniques à très haut débit passé avec la Société CAPS-THD ci-annexé ;

Délibération n° 2017-234

2. AUTORISE le Président à signer le présent avenant et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 27 septembre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (70 VOIX)

70 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, M. Gilles GOBRON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique

Délibération n° 2017-234

FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice
GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 -2017 09 27 - Mc 121782 - DE

Date AR Préfecture :

02 - 10 - 2017